



## ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 19 : Facilitation et stratégie pour un programme OACI d'identification des voyageurs (ICAO TRIP)

#### SYSTÈME NORMALISÉ POUR LES RENSEIGNEMENTS PRÉALABLES CONCERNANT LES VOYAGEURS (RPCV) ET LES DOSSIERS PASSAGERS (PNR)

(Note présentée par l'Indonésie)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Face à l'accroissement du trafic aérien qui entraîne une augmentation des risques et des menaces pesant sur la sûreté de l'aviation, un système d'alerte précoce plus fiable et plus rapide s'impose. Il faut renforcer et mettre intégralement en œuvre les normes relatives aux renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et aux dossiers passagers (PNR).

Les normes PNRGOV élaborées par l'OMC, l'OACI et l'IATA doivent être mises en œuvre par les transporteurs aériens, afin qu'ils disposent d'un outil d'analyse précis et rapide.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à promouvoir la mise en œuvre complète des normes PNRGOV ;
- b) à demander aux organisations concernées de revoir les normes du message PNRGOV, par l'intermédiaire du groupe de travail PNRGOV, de manière à le rendre plus accessible dans divers systèmes, notamment dans un environnement à source ouverte.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique C — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 9944, <i>Lignes directrices sur les données des dossiers passagers (PNR)</i> Directives de l'OMD, l'IATA et l'OACI relatives aux RPCV Message PNRGOV

## 1. INTRODUCTION

1.1 Face aux récentes menaces pesant sur la sûreté de l'aviation et à l'augmentation des risques liés à l'accroissement du trafic, un système dissuasif d'alerte précoce rapide et fiable s'impose.

1.2 Les normes relatives aux renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et aux dossiers passagers (PNR) doivent être mises en œuvre intégralement. Les normes PNRGOV élaborées par l'OMC, l'OACI et l'IATA sont essentielles pour faire face aux diverses menaces.

1.3 Conformément au décret ministériel n° 61/2015 relatif à la facilitation, et au décret ministériel n° 166/PMK/2014 relatif à la communication, par les services douaniers ou auxdits services, des données sur les passagers au départ et à l'arrivée d'un aéronef, l'Indonésie a mis en œuvre les normes PNRGOV.

1.4 L'Indonésie a été félicitée d'avoir initié, au forum de la CEAP en 2013, les efforts en vue de normaliser les données sur les passagers grâce à la mise en œuvre du PNRGOV.

1.5 En Indonésie, la facilitation se fait par la coopération entre différents ministères, services gouvernementaux et opérateurs tels que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), les services de douane, d'immigration et de quarantaine (santé, pêche et agriculture), l'agence nationale de contrôle des médicaments, les services de renseignement, le ministère des affaires étrangères, le ministère du tourisme, l'autorité aéroportuaire, les transporteurs aériens, les services d'escale, les gouvernements municipaux et autres. Dans le cas du PNRGOV, la douane constitue l'agence de premier plan et la DGAC est à la tête du Comité de facilitation.

## 2. ANALYSE

2.1 L'élaboration d'un outil d'analyse à partir des RPCV et des données PNR pose les problèmes suivants :

### 2.2 La diversité des conditions

2.2.1 À l'heure actuelle, l'Indonésie compte 30 aéroports internationaux desservis par 43 transporteurs aériens à destination et en provenance de 27 pays du monde entier et de 51 villes. Divers systèmes sont donc utilisés pour l'échange des données, y compris les données sur les passagers. En raison de la différence de moyens entre les transporteurs aériens et les aéroports, deux méthodes d'échange des données sont utilisées. Certains opérateurs disposent déjà de systèmes RPCV et PNR en place permettant d'effectuer un échange de données électroniques au départ. D'autres opérateurs sans systèmes de RPCV et de PNR recourent au stockage des données électroniques pendant une heure après l'arrivée, au plus tard.

### 2.3 Les normes des données PNR

2.3.1 Les formats des données PNR communiquées par les transporteurs aériens varient toujours en raison des différents systèmes utilisés. Ces différences compliquent l'élaboration d'outils d'analyse rapides et précis.

## 2.4 **La solution PNRGOV**

### 2.4.1 La solution PNRGOV renforcée devrait :

- a) normaliser le format des données et du message pour accroître la conformité et réduire les coûts ;
- b) améliorer la qualité des données ;
- c) améliorer l'analyse et le ciblage, et simplifier le partage des données ;
- d) résoudre les questions de sûreté et de confidentialité ainsi que les questions juridiques.

## 2.5 **Mise en œuvre**

2.5.1 Les transporteurs aériens assurant des services à destination et en provenance de l'Indonésie devraient bénéficier d'une période d'ajustement pour élaborer un système entièrement conforme. Le manque de conformité ou le non-respect des normes devrait avoir des conséquences, par exemple un moyen d'empêchement ou même le blocage.

## 3. **CONCLUSION**

### 3.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte des informations contenues dans la présente note ;
- b) à demander aux organisations concernées de revoir les normes du message PNRGOV, par l'intermédiaire du groupe de travail PNRGOV, de manière à le rendre plus accessible dans divers systèmes, notamment dans un environnement à source ouverte, compte tenu des différences de moyens chez les transporteurs aériens et les exploitants d'aéroports.

3.2 Étant donné l'importance des RPCV et PNR pour la dissuasion des menaces, les États membres sont encouragés à procéder à la mise en œuvre complète des normes PNRGOV.